



nswp

Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

rapport annuel 2019

À propos de NSWP

LE RÉSEAU MONDIAL DES PROJETS SUR LE TRAVAIL SEXUEL (NSWP) est une organisation composée d'adhérents, dont l'objectif est de soutenir et de faire entendre les revendications des travailleurSEs du sexe¹ dans le monde et de mettre en lien les réseaux régionaux qui luttent pour la défense des droits des femmes, des hommes et des personnes transgenres travailleurSEs du sexe. Il défend le droit des travailleurSEs du sexe à la santé et à l'accès aux services sociaux ainsi que leur droit à vivre libre de tout abus ou discrimination et encourage l'autodétermination des travailleurSEs du sexe.

¹ Note du traducteur : Dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif « travailleur » ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes « invisibles » sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.

Les adhérents de NSWP sont des organisations et des réseaux dirigés par des travailleurSEs du sexe qui œuvrent dans les cinq régions de NSWP. L'Afrique, l'Asie-Pacifique, l'Europe (y compris l'Europe de l'Est et l'Asie centrale), l'Amérique latine et, l'Amérique du Nord et les Caraïbes. Le règlement et le fonctionnement de notre organisation permettent de garantir que NSWP soit dirigée par des travailleurSEs du sexe et nous nous assurons qu'ils/elles soient aussi impliqués de façon significative à tous les niveaux de l'organisation.

Pour devenir membre, les organisations qui sont dirigées par des travailleurSEs du sexe doivent accepter la déclaration de consensus² et les valeurs fondamentales de NSWP :

- La reconnaissance du travail du sexe comme un travail.
- L'opposition à toutes les formes de criminalisation et à toute autre oppression juridique du travail du sexe (y compris vis-à-vis des travailleurSEs du sexe, des clients, des tierces parties³, des familles, des partenaires et des amiEs).
- Le soutien à l'auto-organisation et à l'autodétermination des travailleurSEs du sexe.



Les membres du NSWP sont issus de cultures et de contextes variés, tout comme le sont les histoires de leurs organisations. La plupart sont des organisations indépendantes dirigées par des travailleurSEs du sexe, certaines sont des groupes informels de travailleurSEs du sexe qui existent au sein d'organisations plus larges et d'autres sont des organisations non gouvernementales qui soutiennent les droits des travailleurSEs du sexe. Certaines organisations membres dispensent des services, d'autres se concentrent sur les actions de plaidoyer ou se mobilisent pour tenter d'améliorer les conditions de vie des travailleurSEs du sexe. Toutes combattent les violations des droits des travailleurSEs du sexe qui mettent en danger leur santé et leur bien-être.

Le travail de NSWP se concentre sur les thèmes et les objectifs suivants :

- **Les droits humains** : la promotion et la protection des droits humains des travailleurSEs du sexe.
- **La santé** : les travailleurSEs du sexe ont un accès universel aux services de santé, notamment ceux qui concernent le VIH.
- **Le travail** : le travail du sexe est reconnu comme un travail.

■ **Stigmatisation et discrimination** : les travailleurSEs du sexe peuvent vivre libres de toute forme de stigmatisation et de discrimination.

■ **La criminalisation et l'oppression judiciaire** : les travailleurSEs du sexe ne sont pas criminaliséEs et n'encourent pas de sanctions judiciaires.

■ **Violence** : les travailleurSEs du sexe peuvent vivre libres de tous types de violences.

■ **Les migrations et les déplacements** : une différence claire est faite entre le travail du sexe et la traite humaine et les travailleurSEs du sexe peuvent se déplacer et migrer en toute liberté.

■ **L'émancipation économique** : les travailleurSEs du sexe sont libres de choisir leur emploi et ont accès à la sécurité financière.

2 NSWP 2013, Déclaration de consensus du NSWP

3 Le terme « tierces parties » comprend les employeurs, les tenanciers de « bordels », les réceptionnistes, les aides, les chauffeurs, les propriétaires, les hôtels qui louent des chambres aux travailleurSEs du sexe et qui que ce soit qui facilite le travail du sexe.

Table des matières

À propos de NSWP 2

Les membres du conseil d'administration 4

Le secrétariat du NSWP 4

L'année 2019 4

Les adhérents de NSWP 5

Moments marquants 6

Une carte mondiale des lois sur le travail du sexe 6

NSWP à la CSW63 7

Rendre le Fonds mondial accessible aux travailleurSEs du sexe 7

Les résultats obtenus par NSWP 8

Capacité renforcée au sein des réseaux et organisations de travailleurSEs du sexe 8

Engagement dans les plateformes politiques et programmatiques Internationales 9

Le site web du NSWP et les plateformes de médias sociaux 9

Les publications du NSWP 10

Le NSWP et ses partenariats dans la lutte pour faire progresser les droits des travailleurSEs du sexe 12

Envisager 2020 14

Résumé des finances de 2019 15

Les membres du conseil d'administration

PRESIDENT : Kay Thi Win
(APNSW, Thaïlande)

AFRIQUE : Patrick Fotso
(Alcondoms, Cameroun)
et Phelister Abdallah
(KESWA, Kenya)

ASIE PACIFIQUE :
Manjula Ramaiah (ASHODAYA
SAMITHI, Inde) et Sherry
Sherqueshaa (Project X,
Singapour)

EUROPE : Dinah de Riquet-Bons
(STRASS, France) et
Nataliia Isaieva (Legalife-Ukraine,
Ukraine)

AMERIQUE LATINE :
Cynthia Navarrete Gil
(APROASE, Mexique) et Miguel
Angel Saurin Romero (Asociación
Civil Cambio y Acción, Pérou)

**AMERIQUE DU
NORD ET CARAIBES :**
Shaunna-May Trotman (Guyana
Sex Work Coalition, Guyana) et
Natasha Potvin (Peers Victoria
Resources Society, Canada).

*Tous les membres du conseil
d'administration sont des
travailleurSEs du sexe dont
quatre vivent avec le VIH.*

Le secrétariat du NSWP

COORDINATRICE MONDIALE :
Ruth Morgan Thomas

RESPONSABLE DES OPÉRATIONS :
Gillian Galbraith

**ADMINISTRATION ET
RESPONSABLE DES ADHÉSIONS :**
Manuela Nehrig

**RESPONSABLE DES
PROGRAMMES :** Aline Fantinatti

**RESPONSABLE CHARGÉ DE
MISSION :** Neil McCulloch

CHARGÉ DE MISSION :
Katherine Koster

**RESPONSABLE PRINCIPAL DES
PROGRAMMES :** Mick Matthews

**LA CHARGÉE DE
COMMUNICATION :**
Dani Anderson

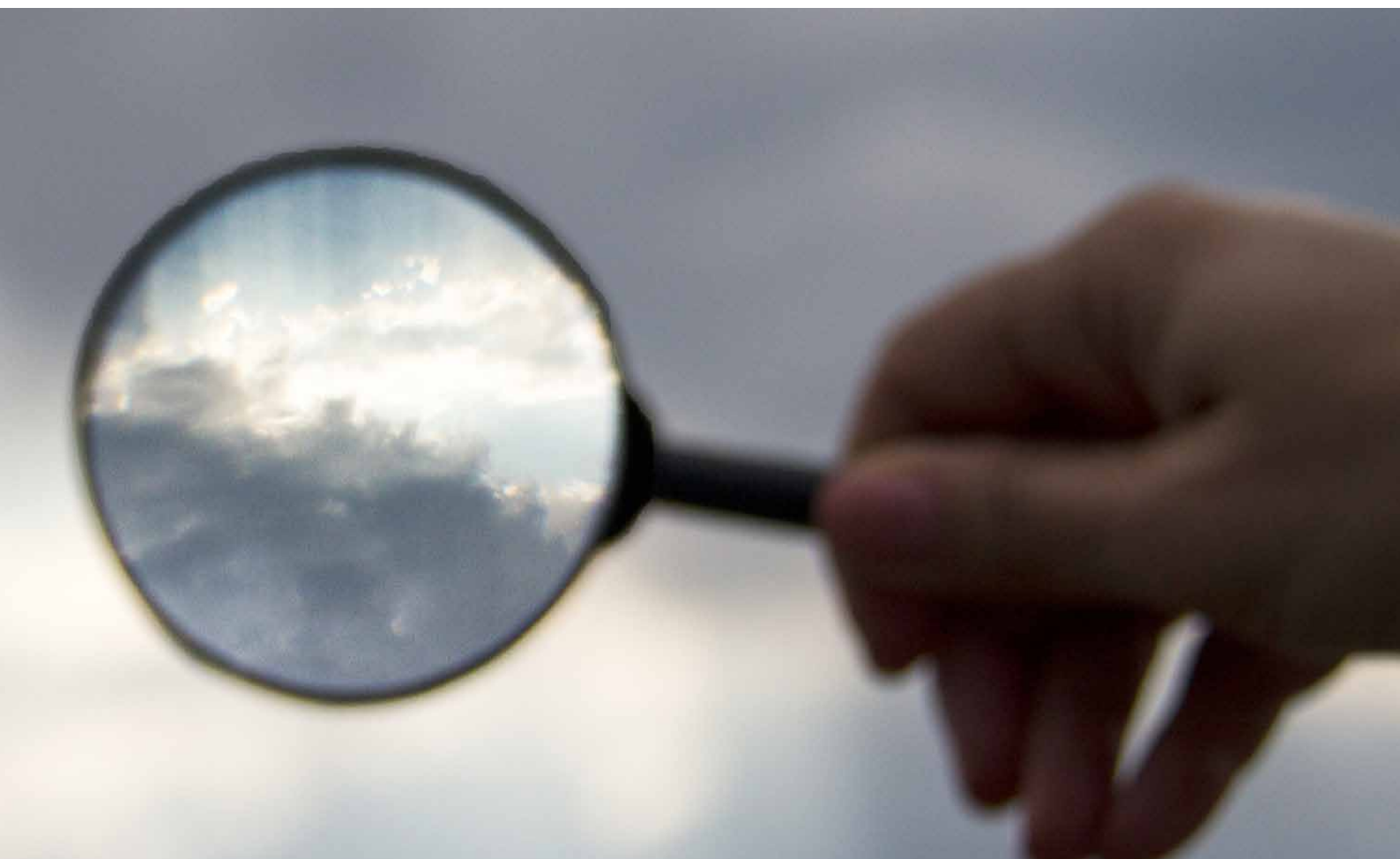
L'année 2019

Les mouvements de travailleurSEs du sexe du monde entier ont vécu en 2019 une année pleine de nouvelles opportunités mais aussi pleine de défis

NSWP a continué à mettre en œuvre différentes stratégies comme prévu dans le plan stratégique pour 2016–20.

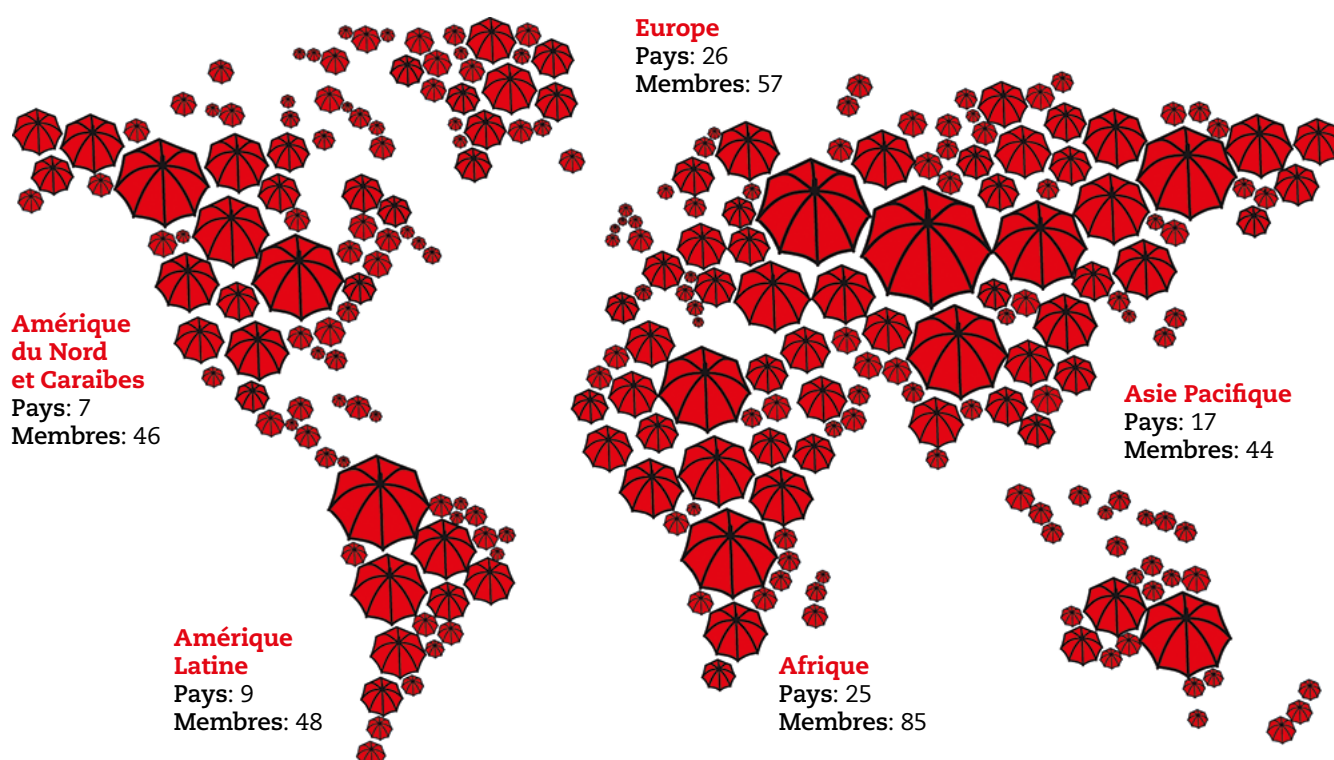
- S'organiser et développer plus avant les accomplissements de NSWP en tant que réseau mondial luttant pour la réalisation des droits humains des travailleurSEs du sexe.
- Renforcer la capacité des réseaux et des organisations dirigés par des travailleurSEs du sexe et soutenir les leaders des travailleurSEs du sexe émergents.
- Promouvoir les droits humains et promouvoir des politiques et des programmes qui se basent sur des données factuelles.

NSWP a participé à divers dialogues et espaces de rencontre au niveau international et national en vue de promouvoir les droits des travailleurSEs du sexe et de promouvoir des politiques et des programmes basés sur des données factuelles. Dans le cadre de son travail, NSWP s'appuie sur l'Outil de mise en œuvre pour les travailleurSEs du sexe (SWIT) et la Déclaration de consensus de NSWP. NSWP n'a pas seulement favorisé le renforcement des capacités et apporté une assistance technique aux réseaux régionaux, il a aussi élaboré un ensemble d'outils de plaidoyer – présentés ci-dessous – pour la réalisation des droits humains des travailleurSEs du sexe.



Les adhérents de NSWP

En 2019, NSWP comptait 280 adhérents dans 84 pays, dans l'ensemble des cinq régions de NSWP.



Moments marquants



Une carte mondiale des lois sur le travail du sexe

NSWP a publié une carte mondiale des lois sur le travail du sexe (en anglais) qui sont utilisées pour réglementer et criminaliser le travail du sexe. Cette carte donne des informations sur les lois qui criminalisent la vente de services sexuels, l'achat de services sexuels ainsi que la gestion, la facilitation et l'organisation du travail du sexe par des tierces parties. Sont également concernées les activités en lien avec la vente de services sexuels qui sont propres au travail du sexe ou qui se rapportent à la sécurité des travailleurSEs du sexe (par ex. le racolage dans la rue ou les lieux publics, la publicité, le partage d'un lieu de travail avec d'autres travailleurSEs du sexe) ou d'autres activités en lien avec l'achat de services sexuels (telles que le fait de ralentir en voiture pour demander les services d'unE travailleurSE du sexe). Le terme « tierces parties » comprend les employeurs, les tenanciers de maisons closes, les réceptionnistes, les aides, les chauffeurs, les propriétaires, les hôtels qui louent des chambres aux travailleurSEs du sexe et qui que ce soit qui facilite le travail du sexe, y compris les travailleurSEs du sexe eux/elles-mêmes.

La méthodologie utilisée pour créer cette carte a consisté à examiner les sources primaires en matière de droit (tels que les codes pénaux et autres textes juridiques), puis à examiner des sources secondaires de confiance et enfin, à confirmer auprès des organisations membres et d'autres organisations dans les pays concernés quelle était la situation juridique sur le terrain.

La carte représente les types de lois relatives au travail du sexe en place dans le monde plutôt que la façon dont ces lois sont mises en œuvre et appliquées ou l'impact

qu'elles ont sur les travailleurSEs du sexe. NSWP a cependant également publié sept études de cas de pays portant sur la façon dont ces lois sont mises en œuvre sur le terrain. NSWP prévoit de travailler sur d'autres études de cas (en fonction du budget) qui permettront de comprendre en détail comment les forces de l'ordre mettent en œuvre les lois du pays et quel est leur impact sur les travailleurSEs du sexe. Ces études de cas, une fois complétées, seront ajoutées à la page du site Internet consacrée aux pays.



NSWP à la CSW63

La Commission de la condition des femmes est un organe important des Nations Unies dont l'objectif est de promouvoir le respect, la protection et la réalisation des droits humains de toutes les femmes, y compris des travailleuses du sexe. Avec l'aide de NSWP, une délégation représentant les organisations membres du réseau a participé à la 63^e Commission de la condition des femmes (CSW). Elles ont ainsi pu faire entendre les revendications des travailleurSEs du sexe dans un espace où les discussions autour du travail du sexe sont souvent dominées par les féministes fondamentales et les groupes abolitionnistes, où la diversité des expériences et des réalités des travailleuses du sexe n'est pas représentée et où sont promues des politiques qui vont directement à l'encontre des droits des travailleurSEs du sexe. Le thème de la 63^e session de la Commission de la condition des femmes était la protection sociale et l'accès aux services publics, un thème particulièrement important pour les travailleuses du sexe. « *Quand on parle de pauvreté, le principal problème, c'est la criminalisation. La police et les autorités se servent des travailleuses du sexe comme d'un distributeur de billets. Dès qu'on gagne de l'argent, ils nous arrêtent et nous le prennent* ». KayThi Win, présidente de NSWP.

Les membres de la délégation ont attiré l'attention des participants à la CSW sur le fait que les travailleuses du sexe sont des femmes et qu'en tant que femmes, elles ont des droits : ils leur ont présenté plusieurs événements annexes organisés pendant l'événement par des agences de l'ONU et des États membres. Ils ont fait pression sur les missions des pays, participé à des événements annexes d'ONG organisés par des organisations de travailleuses du sexe, des alliés et l'opposition. En partenariat avec des agences de l'ONU, des États membres et des organisations de défense des droits des femmes, la délégation a su faire entendre les demandes des travailleurSEs du sexe : si les Nations Unies ne veulent laisser personne « sur le côté », les travailleurSEs du sexe doivent être traités comme tout le monde et ne doivent pas être exclus.

Rendre le Fonds mondial accessible aux travailleurSEs du sexe

NSWP a continué à apporter une assistance technique aux organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe pour renforcer leur capacité à participer de façon significative aux processus nationaux du Fonds mondial. Les travailleurSEs du sexe rencontrent de nombreux obstacles pour participer aux discussions qui les concernent et ont rarement la possibilité de participer aux prises de décisions quant aux questions qui les touchent de près. Elles/ils sont notamment confrontés à la criminalisation, à la stigmatisation et à la discrimination, ont peu de ressources, connaissent peu le Fonds mondial et ses processus, manquent de confiance en elles/eux, en leurs compétences et en leurs capacités et ne sont que rarement écoutés par la société. Grâce à l'assistance technique et aux formations que leur fournit NSWP et dont elles/ils peuvent bénéficier directement par l'intermédiaire de l'administrateur des programmes principal et des experts communautaires régionaux, ils/elles apprennent à se débrouiller toutes seules. Armées de leurs nouvelles connaissances et compétences, les travailleurSEs du sexe continuent de gagner en influence et en visibilité, elles/ils sont davantage écoutés et peuvent s'assurer que des programmes respectueux des droits humains qui leur sont destinés sont intégrés aux programmes que finance le Fonds mondial.

Les formations, l'assistance technique et les connaissances transmises par NSWP sont catalyseurs de changement à long terme. Au Suriname, SUCOS a pu déménager dans de nouveaux bureaux et a été officiellement invitée à se déclarer auprès du ministère de la santé. L'organisation est désormais reconnue comme partie prenante à part entière et est invitée à participer aux activités et aux forums de prises de décision.

« NSWP a été un des principaux moteurs dans le développement de l'organisation. L'assistance technique que nous avons reçue et les ateliers sur le Fonds mondial ont donné aux membres de notre équipe les compétences nécessaires pour renforcer les capacités individuelles mais aussi collectives. » Denise Carr – directrice de SUCOS. En Tanzanie, grâce à l'assistance apportée par l'expert régional de NSWP (formé par NSWP), les travailleurSEs du sexe ont pu être élus à l'Instance de coordination nationale et siéger au Comité de supervision. Au Rwanda, au Soudan du Sud, au Sénégal, en Équateur, en Ukraine, au Kirghizistan et en République démocratique du Congo, les travailleurSEs du sexe ont beaucoup progressés en 2019. Elles/ils sont notamment parvenus à être représentés au sein des Instances de coordination nationales, ont réussi à obtenir des financements du Fonds mondial en tant que sous-réциpiendaires, ont développé des relations avec les ministères de la santé et les réциpiendaires principaux du fonds mondial, et ont également développé leurs connaissances et leur compréhension du Fonds mondial et d'autres processus de prise de décision nationaux. Les travailleurSEs du sexe sont désormais plus à même d'utiliser leurs compétences et leurs connaissances pour leur travail de plaidoyer, pour représenter efficacement les travailleurSEs du sexe dans les forums de prises de décision, pour forger des relations, pour contribuer aux propositions de financements du Fonds mondial et pour superviser la mise en œuvre des subventions : les progrès des travailleurSEs du sexe ont été constants et significatifs.

Discussion entre UMANDE et les parties prenantes de la République démocratique du Congo sur la participation significative des travailleurSEs du sexe aux processus du Fonds mondial (octobre 2019)



Les résultats obtenus par NSWP



Capacité renforcée au sein des réseaux et organisations de travailleurSEs du sexe

Soutien technique

En 2019, NSWP a continué d'apporter une assistance technique sur place ainsi qu'une assistance technique virtuelle à quatre réseaux régionaux (APNSW, ASWA, PLAPERTS et SWAN) ; NSWP a aussi apporté une assistance technique virtuelle aux deux autres réseaux régionaux (CSWC et ICRSE) lorsqu'ils rencontraient des problèmes. NSWP s'est ainsi efforcé, avec

l'appui financier de Bridging the Gaps, Robert Carr Fund (RCF), et du Fonds mondial de renforcer les capacités des réseaux régionaux.

APNSW : NSWP a continué d'apporter une assistance technique au comité de direction et au secrétariat de APNSW afin de renforcer ses capacités dans les domaines du développement organisationnel, de la gestion financière et de la gestion des ressources humaines.

ASWA : NSWP a continué d'apporter une assistance technique au secrétariat de ASWA afin de renforcer ses capacités dans les domaines de la gouvernance, du développement organisationnel, de la gestion financière et de la gestion des ressources humaines. NSWP a également continué à fournir une assistance technique au programme d'entraide et d'éducation entre les pays du sud, l'**Académie des travailleurSEs du sexe en Afrique (SWAA)**, une initiative de ASWA basée sur le SWIT. La faculté des travailleurSEs du sexe du Kenya a permis l'organisation de quatre académies en 2019. Des équipes de travailleurSEs du sexe de Côte d'Ivoire, de Guinée, du Kenya, du Malawi, des Seychelles, du Soudan du Sud, de Tunisie et de Zambie ont participé à ces académies. SWAA reçoit des financements de Bridging the Gaps (par l'intermédiaire de NSWP) et des financements du Robert Carr civil society Networks Fund par l'intermédiaire du Consortium des réseaux de travailleurSEs du sexe de la région Afrique.

SWAN : NSWP a continué d'apporter une assistance technique à SWAN afin de renforcer ses capacités dans les domaines de la gouvernance, du leadership et du développement organisationnel.

PLAPERTS : NSWP a continué d'apporter une assistance technique à PLAPERTS afin de renforcer ses capacités dans les domaines de la gouvernance, du développement organisationnel et de la gestion financière.

Les réseaux régionaux : ont continué de collaborer avec les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe et de leur apporter une assistance technique dans le but, d'une part, de renforcer leur capacité institutionnelle et, d'autre part, de renforcer leur capacité à influencer des politiques et des programmes respectueux des droits humains mis en œuvre au niveau local et national dans les cinq régions de NSWP.



Cérémonie de remise des diplômes pour les équipes de travailleurSEs du sexe ayant participé à la 22e Académie des travailleurSEs du sexe africainEs, avec la participation exceptionnelle de travailleurSEs du sexe de AMA (novembre 2019)

Consortium des réseaux de travailleurSEs du sexe

TravailleurSEs du sexe : renforcer les mesures de lutte contre le VIH qui respectent les droits humains : Grâce aux subventions apportées par le Robert Carr Fund (RCF) au Consortium des réseaux de travailleurSEs du sexe (le Consortium), NSWP a pu continuer à travailler avec les réseaux régionaux dirigés par des travailleurSEs du sexe afin de promouvoir une approche du travail du sexe respectueuse des droits humains, de renforcer la capacité des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe à promouvoir l'utilisation du SWIT au niveau national, régional et international et de renforcer la pérennité des réseaux régionaux et internationaux dirigés par des travailleurSEs du sexe en 2019.

NSWP a continué d'organiser des réunions avec les partenaires du Consortium en 2019 et ainsi rassemblé les coordinateurs régionaux dans le but de réfléchir à la mise en œuvre des programmes, de partager leurs connaissances et d'adapter le système de suivi et d'évaluation qui servirait de référence pendant l'année.

Participation aux politiques internationales et aux plateformes de programmes

Durant l'année 2019, les représentants de NSWP ont siégé au Groupe de référence de la société civile de l'Organisation mondiale de la santé, au Groupe consultatif sur les communautés, les droits et le genre du Fonds mondial, à la délégation des communautés du Fonds mondial, au Groupe de travail de la Coalition de prévention du VIH et au Comité directeur des Nations Unies sur le VIH et le travail du sexe. NSWP a également siégé au conseil d'administration de Bridging the Gaps.

Rassemblement international de IRAW-AP sur la traite des femmes et des filles dans le contexte de la migration mondiale à Bangkok (janvier 2019)

Par ailleurs, NSWP et plusieurs de ses membres des cinq régions ont participé en 2019 à plusieurs forums politiques internationaux : des consultations sur le plan régional et international concernant le dialogue entre donateurs et militantEs sur le thème de la traite des personnes, le Conseil de coordination du programme de ONUSIDA, la consultation de ONUSIDA sur la définition du concept « dirigé par communauté » et des réunions et consultations d'experts organisées au niveau régional et international pour l'élaboration de la Recommandation générale du comité CEDAW concernant la traite des femmes et des filles dans le contexte de la migration mondiale.



Le site Internet de NSWP et les plateformes des médias sociaux

Les pages du site de NSWP ont été visitées 690 384 fois en 2019 ce qui constitue une augmentation de 107 % par rapport à 2018. Le site a été visité par 398 103 personnes dont 10 % ont visité le site plus d'une fois, ce qui représente une augmentation de 142 % par rapport à 2018. 266 465 personnes (67 %) ont accédé au site Internet de NSWP par l'intermédiaire d'un moteur de recherche, 117 190 personnes (29 %) y ont accédé en tapant directement l'URL du site dans la barre de recherche de leur navigateur et 14 111 personnes (4 %) y ont accédé par l'intermédiaire des médias sociaux.

Les pages de la section du site consacrée à nos membres ont été visitées 277 704 fois (40 % du nombre total de visites) en 2019. En 2019, la chargée de communication a travaillé avec

les organisations membres pour produire 13 profils d'organisations membres pour le site de NSWP. Les ressources du site ont été visitées 65 863 fois (presque 10 % du nombre total de visites) soit directement, soit en passant par la section consacrée aux ressources du site Internet. Les pages consacrées aux actualités ont été visitées 86 976 fois (12 %) en 2019. La chargée de communication a rédigé 54 articles d'actualité pour le site Internet en 2019 : 5 concernant l'Afrique, 4 concernant l'Asie-Pacifique, 14 concernant l'Europe, 2 concernant l'Amérique latine et 24 concernant l'actualité internationale.

En 2019, NSWP a continué de publier l'infolettre trimestrielle Sex Work Digest et a échangé et partagé des informations avec ses membres sur les plateformes des

médias sociaux. NSWP continue d'utiliser des listes de diffusion mondiales et régionales afin de faciliter l'échange d'informations entre ses membres. NSWP a modéré un groupe privé sur Facebook que les travailleurSEs du sexe et les militantEs pour les droits des travailleurSEs du sexe utilisent pour s'organiser autour de causes communes et discuter de différentes questions. Au 31 décembre 2019, 1 938 personnes avaient rejoint le groupe. Au 31 décembre 2019, la page Facebook de NSWP, créée en juillet 2016 pour communiquer avec les membres de NSWP et les parties prenantes externes, avait reçu 2 737 « j'aime » et était suivie par 3182 personnes. Au 31 décembre 2019, le compte Twitter de NSWP, @GlobalSexWork, était suivi par un large public de 19 544 personnes.

Les résultats obtenus par NSWP

Les publications du NSWP

Carte mondiale

Une carte mondiale des lois sur le travail du sexe : NSWP a publié une carte mondiale des lois sur le travail du sexe mises en œuvre dans 208 pays et dépendances pour réglementer et criminaliser le travail du sexe ; cette carte indique aussi parfois les lois appliquées au niveau régional, dans les pays.

Les Documents d'information

De quelle façon les lois relatives au travail du sexe sont-elles mises en œuvre sur le terrain et quel est leur impact sur les travailleurSEs du sexe ? : Les lois qui réglementent le travail du sexe peuvent être extrêmement complexes ; elles varient d'un pays à l'autre et parfois même au sein d'un même pays. Ce document d'information résume les études de cas menées dans sept pays, en Aotearoa Nouvelle-Zélande, en France, en Grèce, au Kirghizistan, en Malaisie, au Mexique et au Sénégal, chaque pays ayant son propre cadre juridique.

Les Documents Politiques

L'impact des lois et des initiatives de lutte contre la traite humaine sur les travailleurSEs du sexe : Ces dernières décennies, la traite des personnes a fait l'objet d'une attention grandissante sur la scène internationale, un phénomène qui résulte principalement de la mise en œuvre des traités internationaux de lutte contre la traite, de la pression exercée par les féministes fondamentales

et les groupes abolitionnistes et d'une réaction à l'augmentation des migrations de travail dans le monde. Les définitions de la traite humaine proposées par les textes internationaux sont souvent vagues et ambiguës ce qui peut porter préjudice aux travailleurSEs du sexe de différentes manières.

- [Documents de politique](#)
- [Guide communautaire](#)

Les travailleurSEs du sexe et les restrictions de voyage : Les travailleurSEs du sexe rencontrent de nombreuses difficultés lorsqu'elles/ils souhaitent migrer et voyager. Elles/ils sont longuement interrogéEs de façon arbitraire, il leur est très difficile d'obtenir un visa en raison des préjugés dont elles/ils sont victimes, ils/elles sont très surveilléEs et font l'objet de contrôles discriminatoires de la part des services de l'immigration après être entréEs dans un pays. La liberté de circuler des travailleurSEs du sexe est aussi parfois entravée par des mesures qui prétendent lutter contre la traite humaine. Les restrictions de voyage peuvent être une source importante de stress pour les travailleurSEs du sexe. Certaines d'entre elles/eux évitent carrément de voyager parce qu'ils/elles craignent de se voir refuser l'entrée sur le territoire, d'être déportéEs ou encore d'être identifiéEs comme travailleurSE du sexe.

- [Documents de politique](#)
- [Guide communautaire](#)

Notes d'informations

Protection sociale : Cette note d'information présente les différents domaines sur lesquels les systèmes de protection sociale devraient se concentrer pour répondre aux besoins des travailleurSEs du sexe. Dans toutes les régions du monde, les travailleurSEs du sexe sont excluEs des services financiers et des services publics et rencontrent des difficultés pour accéder au logement. L'accès à ces différents services permettrait pourtant que les droits des travailleurSEs du sexe soient protégés – comme le sont ceux des autres travailleurSEs – et leur donnerait davantage de sécurité économique et d'indépendance. Ce sont la criminalisation, les préjugés et la discrimination qui causent ces problèmes et sont responsables de l'exclusion sociale et de la marginalisation économiques des travailleurSEs du sexe. Cette note d'information décrit le rôle que jouent les groupes dirigés par des travailleurSEs du sexe qui facilitent l'accès des travailleurSEs du sexe à la protection sociale dont elles/ils ont besoin ; elle explique également pourquoi les politiques et les programmes devraient faire tout leur possible pour faire respecter les droits humains des travailleurSEs du sexe et promouvoir leur autonomie et leur libre arbitre.

Le travail du sexe n'est pas l'exploitation sexuelle :

Note d'information souligne les problèmes de l'amalgame du terme « exploitation sexuelle » avec le travail sexuel et comment cela exacerbe les dommages faits aux travailleuses du sexe. « Exploitation » et « exploitation sexuelle » n'ont pas de définition approuvée dans le droit international, ce qui a mené à une mauvaise interprétation du terme (volontairement ou non), et des lois, politiques et pratiques nocives qui impactent négativement les droits humains des travailleuses du sexe. Certains groupes soutiennent un cadre idéologique qui voit le travail sexuel comme une violence et de l'exploitation. L'amalgame du travail sexuel et de « l'exploitation sexuelle » de cette manière a mené à des législations extrêmement dangereuses qui limitent l'accès à la justice et aux services des travailleuses du sexe, et les empêchent de s'organiser pour de meilleures conditions de travail ou pour affirmer leurs droits humains et droits du travail.

La couverture sanitaire universelle :

Cette note d'information porte sur la couverture sanitaire universelle (CSU) et s'intéresse aux difficultés qu'elle présente pour les travailleurSEs du sexe et les autres populations criminalisées. Selon l'OMS, la CSU est un système qui fait « en sorte que tous les individus aient accès aux services de santé dont ils ont besoin (prévention, promotion, traitement, réhabilitation et soins palliatifs) sans que cela n'entraîne pour les usagers de difficultés financières ». Les principales difficultés consistent à trouver les moyens de financer la CSU et à garantir que sa mise en œuvre se fasse dans le respect des droits humains, de façon que les populations clés, qui sont criminaliséEs, stigmatiséEs et discriminéEs et dont font partie les travailleurSEs du sexe, n'en soient pas exclues.

Réponses et Communiqués

Déclaration commune pour le soutien des personnes vivant avec le VIH et les populations clés grâce à une reconstitution des ressources du Fonds mondial ambitieuse

(non traduit) : NSWP s'est joint à MPACT, GATE, GNP + et INPUD pour exprimer ses inquiétudes et faire activement campagne pour des objectifs de reconstitution des ressources plus ambitieux et

intensifier l'important travail qui est effectué auprès des populations clés. Le Fonds mondial est un mécanisme essentiel qui permet de garantir que les personnes vivant avec le VIH et les populations clés des pays qui en ont le plus besoin puissent avoir accès à la prévention et à un traitement et à des soins vitaux.

Communiqué sur AIDS2020 :

Les réseaux dirigés par les populations clés organisent une conférence internationale sur le sida alternative : voici pourquoi :

La société internationale sur le sida ayant décidé d'organiser, pour la deuxième fois en dix ans, la Conférence internationale sur le sida de 2020 (AIDS2020) dans un pays – les États-Unis – qui impose des restrictions de voyage sur les travailleurSEs du sexe, NSWP a organisé HIV2020, conjointement avec MPACT, INPUD et GNP +. Nous sommes solidaires des militantEs mexicainEs pour les droits des personnes vivant avec le VIH qui travaillent avec la coalition des réseaux internationaux dirigés par des populations clés afin d'organiser cet événement communautaire alternatif en juillet 2020 dans la ville de Mexico.

Contribution écrite à la discussion du CEDAW sur la Recommandation générale concernant la traite des femmes et des filles dans le contexte de la migration mondiale :

Dans le cadre de la 72^e session de la CEDAW se tenant du 18 février au 8 mars 2019, NSWP a soumis une contribution écrite à la discussion sur la Recommandation générale concernant la traite des femmes et des filles dans le contexte de la migration mondiale.

Mises à jour trimestrielles du Fonds Mondial

En 2019, le responsable des programmes a rédigé quatre bulletins trimestriels faisant le point sur les thèmes de discussion les plus récents traités par le Fonds mondial. Des bulletins continueront d'être produits tous les trois mois en 2020.

- [Bulletin 1](#)
- [Bulletin 2](#)
- [Bulletin 3](#)
- [Bulletin 4](#)

Étude de cas

L'utilisation des directives internationales par les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe : Cette étude de cas est la troisième d'une série de cinq qui seront publiées chaque année entre 2016 et 2020. Ces études de cas ont pour objectif de mesurer et de documenter l'impact

qu'ont les directives et les politiques internationales sur le travail du sexe que NSWP et ses adhérents ont aidé à concevoir. NSWP surveillera aussi la façon dont ses adhérents se servent de ces directives internationales pour le déroulement des actions de plaidoyer sur le plan local, national et régional. Parmi ces directives internationales, on trouve la Position d'Amnesty International relative à l'obligation des États de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains des travailleuses et travailleurs du sexe, l'Outil de mise en œuvre pour les travailleurSEs du sexe, et l'élaboration de la politique de l'ONU femmes relative au travail du sexe.

L'assistance technique : NSWP apporte une assistance technique aux réseaux régionaux de travailleurSEs du sexe en fonction des besoins identifiés par chacun des réseaux. Dans le cadre de cette initiative, une assistance technique pour le développement organisationnel est assurée sur place au Réseau Asie Pacifique des travailleurSEs du sexe (APNSW), à l'Alliance africaine des travailleurSEs du sexe (ASWA) ainsi qu'au Réseau pour la défense des droits des travailleurSEs du sexe en Europe centrale, en Europe de l'Est et en Asie central (SWAN) ; une assistance technique virtuelle est également assurée à d'autres réseaux régionaux.

Renforcer la capacité des travailleurSEs du sexe à prendre part aux processus du Fonds mondial :

Cette étude de cas se concentre, d'une part, sur le programme mis sur pied par NSWP pour le développement des capacités des organisations régionales et nationales dirigées par des travailleurSEs du sexe à participer au Fonds mondial et, d'autre part, sur l'impact de ce programme. Grâce au programme, des activités peuvent être financées dans 27 pays permettant le renforcement des capacités ; cette étude de cas se concentre sur l'impact de ces interventions. Ce qui ressort particulièrement de cette étude de cas, c'est que les réseaux régionaux et les experts communautaires sont parfaitement capables d'apporter une assistance technique en ce qui concerne le Fonds mondial et que les membres des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe sont également capables de participer aux processus du Fonds mondial.

NSWP et ses *partenariats* dans la lutte pour faire progresser les droits des travailleurSEs du sexe



Le NSWP a continué de s'investir dans des partenariats afin d'améliorer la santé et les droits humains des travailleurSEs du sexe

En 2019, NSWP a conservé des alliances solides avec d'autres réseaux internationaux de populations clés, dont MPact et INPUD, et de solides relations de travail avec GNP+, ICW et ITPC pour garantir que les besoins des travailleurSEs du sexe sont pris en compte par ces réseaux, pour consolider le travail de NSWP auprès des travailleurSEs du sexe qui vivent avec le VIH et pour un meilleur accès aux traitements.

- **Comité directeur de l'ONUSIDA sur le VIH et le travail du sexe :** pour influencer et améliorer les politiques de l'ONU sur le VIH et le travail du sexe.
- **Groupe de référence de la société civile pour le VIH de l'OMS :** pour influencer et améliorer les directives et les politiques de l'OMS sur le VIH et le travail du sexe.
- **Conseil d'administration du Fonds mondial – Délégation des communautés :** pour influencer et améliorer la prévention et les programmes de traitement du VIH pour les populations clés – y compris les travailleurSEs du sexe – qui se basent sur une approche de respect des droits humains.



- I Groupe consultatif sur les communautés, les droits et le genre du Fonds mondial :**
 pour influencer et améliorer la prévention et les programmes de traitement du VIH pour les travailleurSEs du sexe qui se basent sur une approche de respect des droits humains.
- I Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/sida (GNP+) :**
 pour garantir que GNP + prenne en compte les besoins des travailleurSEs du sexe qui vivent avec le VIH.
- I FreeSpaceProcess (FSP) :** pour explorer la possibilité d'un travail collaboratif avec d'autres réseaux et organisations de lutte contre le VIH.
- I Alliance féministe inclusive des travailleurSEs du sexe (SWIFA) :**
 pour faciliter la reconnaissance des droits des travailleurSEs du sexe au sein des mouvements des droits des femmes.
- I IWRAW-Asia Pacific :** pour que les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe aient une meilleure compréhension du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et qu'elles/ils y participent davantage.

Envisager

2020

**Les outils de plaidoyer suivants
ont été conçus en 2019 mais
seront publiés en 2020 :**

- Un document d'information et un guide communautaire portant sur les espaces restreints et le fait qu'on empêche les travailleurSEs du sexe de s'exprimer
- Un document d'information et un guide communautaire sur le manque d'accès à la justice
- Un Guide futé pour la reconnaissance des travailleurSEs du sexe comme expertEs

**Les outils de plaidoyer suivants
seront conçus en 2020 :**

- Un document d'information et un guide communautaire sur l'émancipation économique
- Un document d'information et un guide communautaire sur la couverture sanitaire universelle
- Un Guide futé sur la décriminalisation
- Un Guide futé sur le travail décent

Résumé des finances de 2019

Revenus 2019

NSWP voudrait remercier les donateurs suivants pour leur soutien financier pendant l'année 2019 :

Revenu	£
Aids Fonds – Bridging the Gaps II Programme	340 591
Aids Fonds – Équipe travail du sexe	39 996
Robert Carr Fund for civil society networks (RCF)	551 142
Le Fonds mondial	223 064
Open Society Foundations – Programme pour la santé sexuelle et les droits	93 151
Open Society Foundations – Springer book	17 486
American Jewish World Services	28 766
PITCH	37 664
FNUAP	4 466
Divers	4,288
REVENU TOTAL	1 344 554

Dépenses 2019

Dépenses	£
Ressources humaines (personnel et consultantEs mondiaux et nationaux et consultants pour tâches variées)	391 533
Activités sur le plan international	248 711
Coûts de fonctionnement	61 675
Dépenses en capital	9 249
Activités des réseaux régionaux dirigés par des travailleurSEs du sexe :	
Afrique	246 342
Asie-Pacifique	130 612
Europe	114 543
Amérique latine	69 063
Amérique du Nord et Caraïbes	64 909
DÉPENSES TOTALES	1 336 637



nswp

Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

The Matrix, 62 Newhaven Road
Edinburgh, Scotland, UK, EH6 5QB
+44 131 553 2555
secretariat@nswp.org
www.nswp.org/fr

Le NSWP est une société privée à but non lucratif et à responsabilité limitée. Société No. SC349355